

discours prononcés en cette enceinte avaient si bonne apparence quand on les retrouvait dans le hansom. Je suppose que c'est grâce à l'habileté des membres du bureau des *Débats*. Je les ai toujours trouvés très compétents et empressés dans l'accomplissement de leurs fonctions. Nous leur souhaitons tous de longues années de bonheur.

M. POULIOT: Comme je suis le plus ancien député de ce côté-ci de la Chambre, je me souviens de l'époque où M. Galbraith était sténographe. Il s'acquittait de sa tâche aussi bien qu'il le fait de son travail de rédacteur. Je connais bien M. Galbraith, mais je ne lui rends pas visite tous les jours. J'ai absolument confiance en lui, c'est pourquoi je prends la parole en cette occasion. Je l'ai autorisé à corriger mes discours, mais non pas à y ajouter quoi que ce soit. Je suis quelquefois stupéfait de voir quel magnifique anglais on m'attribue. Mais il est dû à M. Galbraith. Si je veux trouver un document qui m'intéresse ou dont j'ai besoin, si je veux savoir à quelle date j'ai parlé de telle ou telle question, je n'ai qu'à m'adresser à Mlle Kearns. Elle connaît, je crois, l'index sur le bout des doigts et elle est toujours disposée à nous aider à toute heure de la soirée. Mlle Boyce, qui est maintenant à sa retraite, mérite aussi beaucoup d'éloges, car elle était très dévouée.

Je regrette le départ de M. Galbraith, car il me manquera sûrement. Il m'est arrivé, quelquefois, après une dure journée, de me rendre, le soir, au bureau des *Débats* pour causer avec lui. Cela m'était fort encourageant. J'en venais à oublier les vicissitudes de la journée.

Ce sont tous d'excellentes personnes. J'admire également beaucoup M. Young, qui accomplissait autrefois d'excellente besogne à titre de sténographe parlementaire. Maintenant rédacteur, il continue à nous rendre d'utiles services.

Je les félicite tous de leur travail. Je leur ai exprimé ma gratitude, ainsi que mon admiration pour les services qu'ils ont rendus à mes collègues et à moi-même.

Avant de terminer, je dois ajouter que nous obtenons satisfaction dans tous les services. On a fait mention des sténographes, qui sont de tout premier ordre. Il y a aussi mon ami, M. Cyril Wright, qui s'occupe de la polycopie et qu'on a oublié pendant longtemps. Il nous est extrêmement utile. Il mérite quelque chose et je suis sûr qu'il l'obtiendra. Je pourrais en mentionner plusieurs autres qui sont aimables et utiles. Je pourrais en dire autant des constables et des préposés au bureau de poste. Le bureau de poste fonctionne à merveille, quand on songe à la quantité de matières

postales qui y passe, sans qu'une lettre ne fasse fausse route. Les fonctionnaires de ce service sont empressés; parfois, si vous avez une lettre à mettre à la poste, ils reviennent en courant pour prendre le dernier sac de courrier et s'assurer qu'on l'expédie. Ils courent comme s'il s'agissait d'une lettre qui les intéresse personnellement.

Je crois que le Gouvernement a bien rempli son rôle à tous ces égards. Je félicite M. l'Orateur, de même que le greffier, le greffier adjoint et le sergent d'armes. Je me demande si c'est grâce à leur collaboration que nous avons à la Chambre des communes le meilleur service dont je puisse me souvenir. Vous-même, monsieur le président, et le président suppléant ne devez pas oublier que vous nous avez été parfois d'un précieux secours. Sans vous, l'existence eût été bien pénible.

M. HERRIDGE: Je souscris aux observations déjà formulées à l'égard de M. Galbraith ainsi qu'à l'égard de l'ensemble des fonctionnaires.

Je signale cependant à la Chambre un ordre de choses qui me semble à certains égards une flagrante injustice. J'appuie les paroles des honorables députés de Winnipeg-Nord-Centre et de Cap-Breton-Sud au sujet des employés à titre temporaire depuis longtemps, et au sujet de l'échelle des traitements en honneur pour les employés de la Chambre des communes. Afin de tirer les choses au clair le plus rapidement possible, je donnerai lecture de deux courts alinéas d'un rapport soumis à la Chambre le 23 juin par la Commission du service civil, relativement à la nomination de M. William Jennings à titre de régisseur du restaurant parlementaire. Les voici:

Il est en outre recommandé, en vertu de l'article 59, de soustraire le poste à l'article 13 de la loi afin de permettre l'adite nomination au traitement maximum de la classe, soit \$3,600 par an, étant donné que M. Jennings touche déjà ce traitement à titre d'employé temporaire.

L'échelle du traitement, établie à l'égard du poste de régisseur du restaurant parlementaire mixte en vertu d'une résolution de la Chambre des communes, est de \$3,000-\$3,600, plus les repas durant les sessions.

A raison de 75c. du repas, c'est donc environ \$4,000 par an.

La coutume veut que lorsqu'un employé de la Chambre des communes est nommé à titre permanent, il ne soit pas assujéti à une réduction de traitement.

Pour faire suite à cette déclaration, je ferai remarquer qu'en ma qualité de membre du comité de la bibliothèque, j'ai eu l'occasion d'interroger le bibliothécaire et d'autres au sujet du grand nombre de temporaires dans ce service. On m'a répondu que la principale